



Chers amis,

Comme je vous l'avais écrit dans mon dernier édito les travaux du gymnase ont débuté le 09 janvier 2024. Ils devraient se poursuivre jusqu'au mois d'octobre. C'est la charpente qui fait l'objet de toutes les attentions.

Les encrages des vingt poteaux se trouvent en très mauvais état, fragilisant la structure dans son ensemble. Ce qui confirme qu'il était vraiment temps de le rénover.

Comme vous pouvez vous en douter ce chantier constitue une opération majeure pour les finances de la commune et nous avons été obligés de faire preuve de rigueur dans l'élaboration du budget de 2024.

La station de pompage est dans la dernière phase de sa rénovation.

Deux dossiers importants ont été engagés pour cette année. Le premier concerne l'adressage légal des habitations. Le travail a commencé en commission communale. Il va se poursuivre tout au long de cette année, de concert avec La Poste qui nous accompagne. Nous vous en avons rendu compte dans le bulletin de janvier.

Le second concerne le déploiement des énergies renouvelables. Le but étant de permettre à la commune, en concertation avec les habitants, de définir des «zones d'accélération».

A cet effet un registre a été ouvert, en Mairie, pendant trois semaines à partir du 4 mars pour recueillir les observations des habitants, doublé d'une réunion publique organisée le 14 mars. Malgré l'information dans la presse et de façon électronique très peu d'habitants se sont sentis concernés. Nous avons néanmoins, grâce au travail de la commission communale, identifié 77 hectares susceptibles de recevoir des panneaux photovoltaïques. Cette proposition a été transmise à la Préfecture pour être validée ou pas.

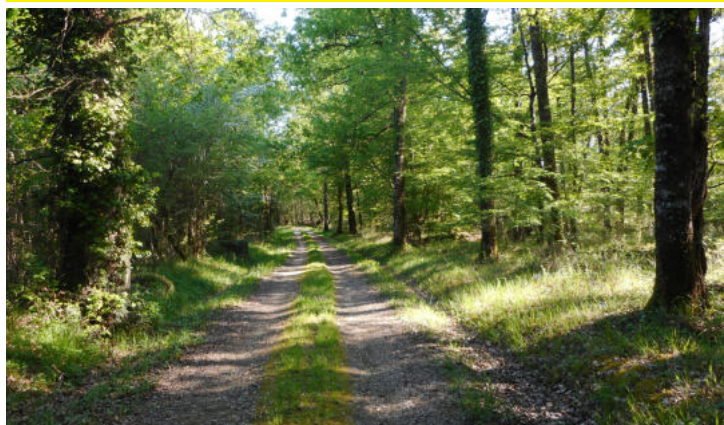
Voilà, chers amis, ce que je peux vous dire en ce début d'année, sans pour autant oublier les autres dossiers tout aussi importants que sont la Superette et le dossier Lagrange pour la construction d'une dizaine de logements et l'installation du Centre de Loisirs. Il y a aussi le nouveau site de la Mairie à partir duquel vous pouvez obtenir toutes les informations concernant la vie communale. ([voir en dernière page, une présentation de la page d'accueil du site](#))

Le Maire,

SOMMAIRE

- Entretien des fossés
- Adressage des habitations ; Transport scolaire
- Les budgets (compte administratif et budgets primitifs)
- Energies renouvelables
- La vie à la bibliothèque - repas des aînés
- ancienne usine Baudou et le Moulin de Reyraud
- Elections européennes
- Quelques rappels nécessaires (débroussaillage, brûlage, utilisation des outils de jardinage)
- Le nouveau site de la Mairie
- La vie associative

et Double



Les périodes pluvieuses et les fossés

Une importante période pluvieuse avec pour corollaire un engorgement des fossés et parfois des situations délicates pour des habitations.

Plusieurs causes :

- la commune de Les Eglisottes se trouve sous le bassin versant de la Dordogne et reçoit les eaux des communes de Le Fieu et Saint Christophe de Double ;
- le territoire est relativement plat, donc peu de pente pour les fossés jusqu'à leur exutoire naturel : la Dronne ;
- une artificialisation progressive des sols, occasionnant une concentration d'eau sur les parties libres.

Le curage des fossés a été plusieurs fois évoqué

Le code civil (art.640, 641 ; 666 et 667) et le code de l'environnement (art. L215, L211-7) traitent le sujet.

« Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé ».

« Lorsque le fossé est mitoyen l'entretien doit être assuré à part égale entre les 2 propriétaires riverains en fonction du nombre de mètre linéaire de mitoyenneté ».

Sur certains fossés, en raison de leur taille et du mode d'écoulement des eaux, les travaux sont soumis à Déclaration ou Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau (art.L214-1 du code de l'environnement).

«L'entretien doit être réalisé dans un souci de la réduction des risques et de la préservation de la qualité des cours d'eau. Les fossés se doivent de restituer dans les rivières une eau de qualité compatible avec la vie animale et végétale».

Il faut éviter absolument de :

- désherber ou utiliser des herbicides à moins de 5 mètres du fossé,
- curer le fossé ou décaper la couche superficielle ; ne pas surcreuser afin de respecter le calibrage du fossé.
- pratiquer un entretien trop régulier et uniforme entre avril et juillet

L'entretien :

- ramassage des embâcles 2 fois par an. Cette pratique, lorsqu'elle fait défaut, est souvent à l'origine des problèmes rencontrés par les riverains situés en aval,
- curage et nettoyage des ouvrages de franchissement (buses, grilles),
- le curage doit s'effectuer par tronçon de 100 mètres maximum tous les 5 à 10 ans en automne,
- conserver la végétation des berges pour maintenir leur stabilisation.

du changement prévisible pour nos adresses postales

La loi 3DS dispose que « le Conseil municipal procède à la dénomination et à la numérotation des voies, lieux-dits, et voies privées ouvertes à la circulation ». Dans le précédent bulletin municipal nous avons évoqué les raisons de cette disposition légale qui s'impose de l'«adressage commune» consistant à revoir le nom des voies de communication et les numéros des habitations. Tous les points d'intérêt, bâti ou non bâti doivent être numérotés.

Il ne s'agit pas de tout bouleverser. Dans la mesure du possible, l'existant sera préservé mais des difficultés sont apparues au fur et à mesure des découpages de parcelles et des constructions édifiées au fil du temps, occasionnant des anomalies. Imposée par la loi pour les communes de plus de 2000 habitants au 01-01-2024, cette disposition est également devenue nécessaire.

Elle est devenue nécessaire pour :

- améliorer, faciliter la localisation et l'accessibilité des habitations permettant aux différents services, de secours, notamment, d'intervenir
- supprimer les zones blanches avec l'arrivée prochaine de la fibre optique.

S'agissant d'une opération qui doit être parfaitement maîtrisée nous avons demandé, lors de la réunion du conseil municipal du 14 février, le concours de La Poste. Etant chargée du service de distribution elle est apparue la mieux placée. Une première réunion s'est tenue avec un technicien le 06 avril 2024 pour présenter la démarche.

Un premier diagnostic a été réalisé sur la dénomination de nos routes avec des préconisations sur les anomalies relevées.

Vous serez informés de l'avancée de nos démarches puisque directement concernés par les modifications qui seront apportées. Nous essaierons de vous assister pour vos démarches auprès des organismes qui vous concernent, même si nous ne pouvons pas nous substituer à vous pour les informer.

Transport scolaire rentrée 2024/2025 **LACALI**

vous êtes domiciliés hors La Cali :
inscrivez-vous auprès de la Région Nouvelle
Aquitaine

www.transports.nouvelle-aquitaine.fr

collégiens, lycéens : *inscriptions et réinscriptions*
si vous êtes domiciliés ET scolarisés sur une commune de La Cali
et vous souhaitez utiliser une ligne de transport scolaire ou le TER à
destination de votre établissement d'enseignement.

Inscrivez-vous !

à partir du 17 juin 2024 et avant le 12 août 2024
sur www.calibus-inscription.lacali.fr

Le saviez-vous ?

«La Cali consacre un budget de plus de 2,5 millions d'euros pour l'organisation des transports scolaires sur son territoire»

Pour tout renseignement :

service transport de La Cali : 05 24 24 22 20
transportscolaire@lacali.fr

BUDGETS (Conseil municipal du 04 avril)

I - COMPTE ADMINISTRATIF (Maire) et COMPTE GESTION (Comptable public) - ANNEE 2023

I.1 - Budget communal

FONCTIONNEMENT	
- recettes	1 757 581,53 €
- dépenses	1 784 163,66 €
- résultat de l'exercice (déficit)	- 26 582,07 €
- résultat antérieur :	+ 245 742,38 €
- résultat cumulé :	+ 219 160,31 €

INVESTISSEMENT	
- recettes	216 261,01 €
- dépenses	154 950,57 €
- résultat de l'exercice	+ 61 310,44 €
- résultat antérieur	- 142 862,69 €
- déficit cumulé	- 81 552,25 €

RESTES A REALISER	
dépenses engagées non mandatées :	1 764 524,02 €
recettes certaines	<u>1 702 498,53 €</u>
	62 025,49 €

Commentaires :

Le déficit du fonctionnement constaté résulte en grosse partie des dépenses supportées pour les intempéries du 22 juin 2022.

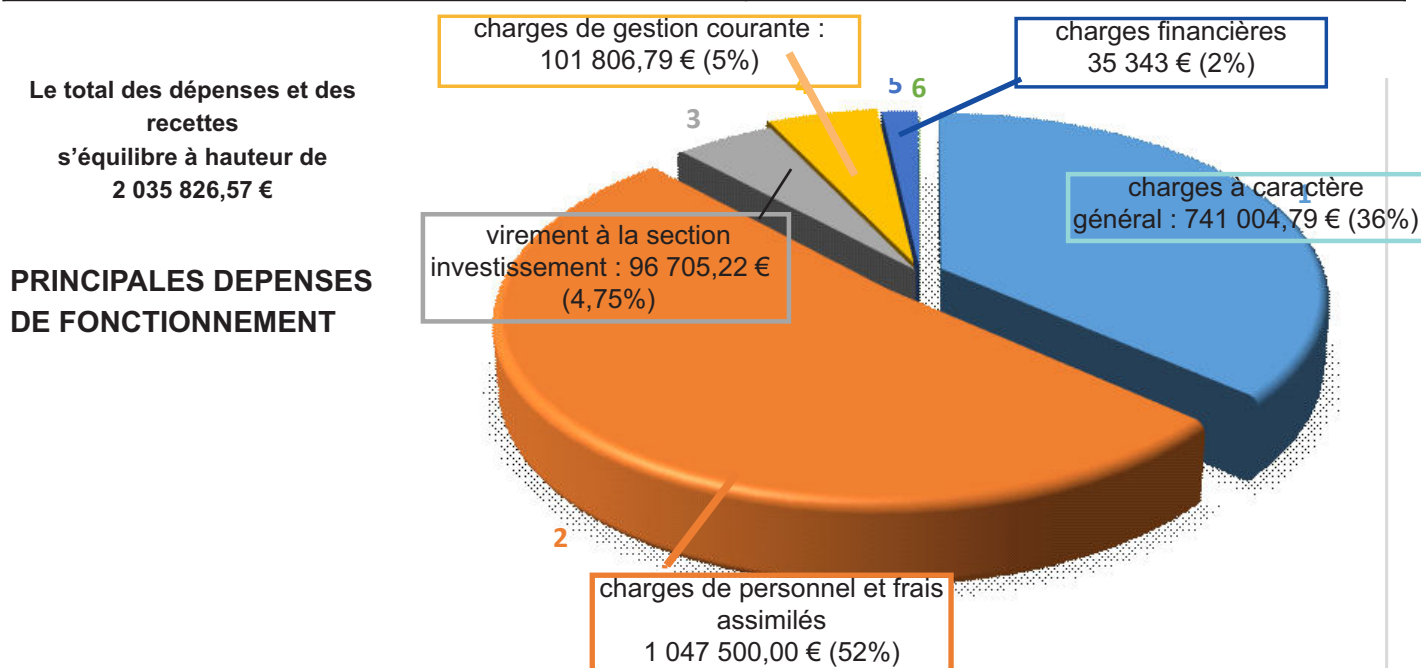
Le résultat de la section investissement fait ressortir un déficit de 143 577,74 € (81 552,25+62 025,49). Il sera couvert par l'excédent de la section de fonctionnement. Le reste (75 582,57 €) restera affecté à la section fonctionnement.

BUDGET - 2024

Cette année le budget est particulièrement contraint. Différentes raisons : nous avons engagé d'importants travaux au gymnase. Comme la plupart d'entre vous, avec vos habitations, nos locaux ont subi d'importantes dégradations combinée à une augmentation sensible des matériaux. Il y a eu aussi celle du prix du gaz, des denrées pour la cantine. Malgré tout il y a un service à assurer. Tous ces paramètres nous contraignent à augmenter de 3% le taux des taxes qui seront portées à 43,98% au lieu de 42,70% pour le foncier bâti et à 72,43% au lieu de 70,32% pour le non bâti. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est portée de 14,21% à 14,64%. En parallèle les bases calculées sur la valeur locative ont augmenté de 4,41% pour le foncier bâti, de 3,96% pour le non bâti. Elles ont baissé de 15,68% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

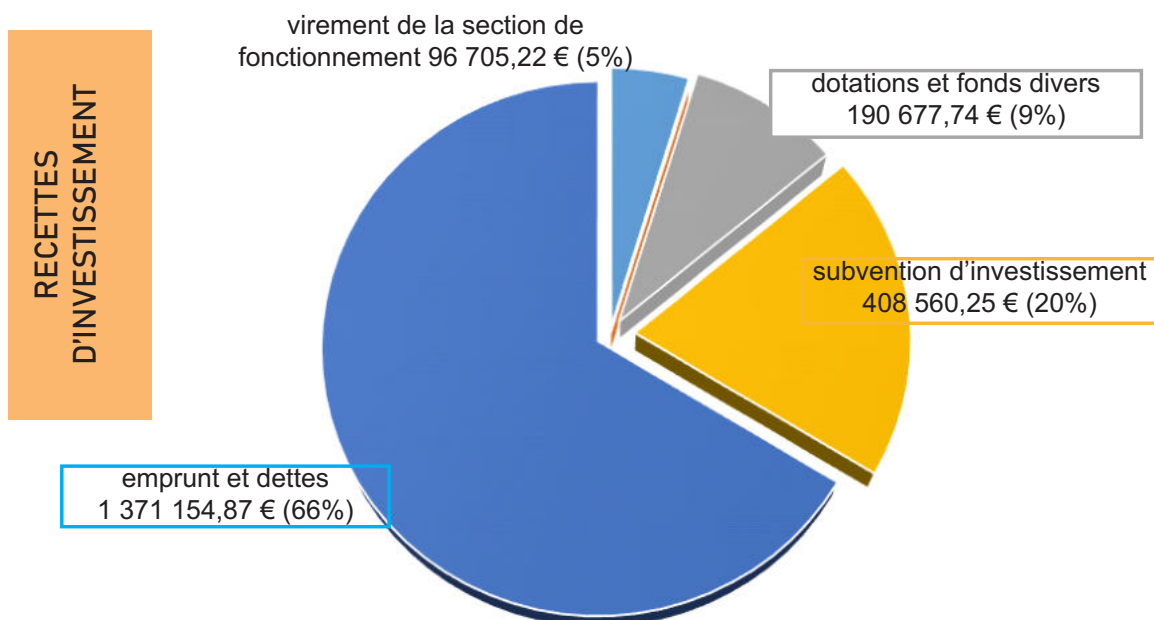
II - Budget prévisionnel 2024 - section fonctionnement

recettes		dépenses	
résultat de fonctionnement reporté excédent)	75 582,57 €	charges à caractère général	741 004,79 €
atténuation de charges	50 000,00 €	charges de personnel et frais assimilés	1 047 500,00 €
produits des services et ventes diverses	57 200,00 €	atténuation de produit	11 275,00 €
impôts et taxes	280 933,00 €	virement à la section d'investissement	96 705,22 €
fiscalité locale	792 960,00 €	opérations d'ordre de transfert entre section	1 191,77 €
dotations, subventions et participations	509 623,00 €	autres charges de gestion courant	101 806,79 €
autres produits de gestion courante	269 000,00 €	charges financières	35 343,00 €
produits financiers	28,00 €	charges spécifiques	1 000,00 €
produits spécifiques	500,00 €	dotations aux amortissements	0,00 €



**Maintenir, entretenir, moderniser afin de valoriser le présent et préserver l'avenir c'est à quoi répond
le PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2024**

OPERATIONS	ARTICLE	MONTANT	FINANCEMENT
GYMNASE			
- travaux	2131	1 340 674,33 €	DETR : 98 880,00 €
- maitrise d'oeuvre	2131	125 100,00 €	Fond Vert : 200 000,00 €
- TVA	2131	293 154,87 €	prêt relais TVA : 293 154,87 €
- Etudes	203	15 587,00 €	Conseil départemental : 99 225,00 €
- TVA	203	<u>2 117,40 €</u>	ACTEE : 1 800,00 €
			<u>emprunt : 1 078 000,00 €</u>
			1771 059,87 €
TERRAINS			
- ZPENS «Les Gatirands)	2111	11 000,00 €	
- Centre Bourg (Lagrange)	2115	6 400,00 €	
- Réserve		<u>8 000,00 €</u>	
	TOTAL.....	25 400 €	
VOIRIE (secteur Boissier/Patris)	2151	23 000,00 €	
ASSAINISSEMENT Monfourat	21532	16 000 €	DETR : 2 455,25 €
RESTAURANT SCOLAIRE (matériel)	2184	3 500,00 €	
AUDIT ECOLE		10 000,00 €	
EAUX PLUVIALES MONFOURAT	21538	30 300,00€	5 000,00 €
DIVERS	2188	15 000,00 €	FCTVA : 37 100,00 € Taxe d'aménagement : 10 000,00 € FDAEC ; 7 000 €
	TOTAL GENERAL	1 899 833,60 €	1 832 615,12 €



Centre communal d'action sociale) année 2023

Compte administratif 2023

recettes de l'exercice 2023 : 7 876,70 €

dépenses de l'exercice : 5 901,79 €

résultat exercice 2023 : 1 974,91 €

résultat antérieur + 4 218,30 € Résultat cumulé : 6 193,21 €

Budget primitif 2024 les crédits sont ouverts en dépenses et en recettes à hauteur de 11 350,00 €

ENERGIES RENOUVELABLES (ZAEnR)

La loi APER (accélération de la production des énergies renouvelables) du 10-03-2023 demande aux communes de définir, en concertation avec leurs habitants, des zones susceptibles de produire ces types d'énergies. Cela peut être la biomasse, la géothermie, l'éolien, le photovoltaïque, l'hydroélectrique. La délibération prise le 14-02-2024 devait fixer les modalités d'informations et de concertation. Cela s'est fait par affiches, par voie électronique (PanneauPocket, Panneau d'affichage), voie de presse.

Un registre a été mis à la disposition du public du 04 mars au 22 mars 2024 afin de recueillir vos observations. Une réunion publique s'est tenue le 14 mars à la salle polyvalente de Monfourat.

L'intérêt pour les porteurs de projet est manifeste en raison de la présence du «poste source» sous-station de Besange. Sa proximité est particulièrement propice au raccordement des énergies produites pour des coûts maîtrisés.

Cette opération va se poursuivre par la transmission de la cartographie des zones d'accélération envisagées. Pour notre commune c'est le photovoltaïque qui est proposé. Les communes, dont la nôtre, sont défavorables à l'installation d'éoliennes. Une motion allant dans ce sens a d'ailleurs été déposée en octobre 2022 par la CALi. Le périmètre susceptible de recevoir les panneaux a été transmis à la CALi et à la sous-Préfecture de Lesparre, référente pour cette opération. Il lui appartiendra de demander les avis de la Commission Régionale de l'Energie, ainsi qu'à la Commission de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers. Tout ça dans un souci de cohérence, en lien avec l'ensemble des projets du territoire avec le Schéma de Cohérence Territoriale.

L'objectif fixé par la loi consiste à produire 33% à l'horizon 2030, de la part de la consommation brute finale. Même si la loi prévoit des délais d'instruction plus courts il faudra, malgré tout, plusieurs mois avant que les projets sortent de terre et si toutefois ils sont retenus.

à la bibliothèque le vendredi 12 avril dès 16h



Dans le cadre de «l'Art de Grandir», porté par la CALi « un jour, un auteur », la bibliothèque de Les Eglisottes, et Alexandrine Civard-Racinais (auteure-journaliste) ont conçu un projet artistique «Moi môme et insignifiant» pour six classes (Chamadelle, Les Eglisottes, Les Peintures et St Christophe de Double). Entre balade naturaliste de l'Association «Fourmidable» et enquête d'apprentis entomologistes, les élèves étaient conviés à devenir ambassadeurs des petites bêtes souvent mal aimées et considérées comme nuisibles, moches et méchantes.

Cette manifestation a reçu l'appui de la DRAC, de la DSDEN, du Conseil départemental de la Gironde, de l'IDDAC et de la MSA.

La mission qui attendait les élèves semble accomplie. Ils deviendront, désormais, les fervents défenseurs de ces petites bêtes. Les armes utilisées : l'observation, la découverte, la collecte d'informations, la prise de parole, la rédaction. Vendredi 12 avril pour conclure ce parcours, toutes les classes se sont réunies (une centaine d'élèves) afin d'échanger leurs connaissances. En fin d'après midi une restitution s'est tenue en présence du Maire de la commune, de celui de St-Christophe de Double, de l'auteure Alexandrine Civard-Racinais, de Madame Nabet-Girard, déléguée communautaire à la culture, de l'association «Fourmidable», des parents et enseignants et de nos deux bibliothécaires (Michèle et Pantxa). Ainsi étaient exposés les travaux des élèves, créations artistiques, poésies et d'un petit cocktail composé de lectures, jeux, goûter, atelier «bombes de graines» a fini d'égayer cette journée vrombissante et bourdonnante.

REPAS DES AINES

Cette manifestation se tient habituellement dans le gymnase. Les travaux qui y sont engagés vont se poursuivre jusqu'au mois d'octobre. Aussi nous sommes au regret de vous annoncer que pour cette année ce rendez-vous festif ne pourra pas se tenir.

Un syndicat récompensé - des perspectives pour l'ancienne usine Baudou et le Moulin de Reyraud

Pour son engagement dans la réhabilitation/renaturation du site de Reyraud, le SABV Dronne Aval a été reconnu et récompensé :

- par l'UNESCO, pour le programme sur l'homme et la biosphère de l'ONU « Réserves mondiales de biosphère 2019, bassin de la Dordogne ».
- par l'Office Français de la Biodiversité (Mission Nature). En partenariat avec la Française des Jeux, il obtenait un financement à hauteur de 80% sur un montant hors taxes de travaux estimé à un (1) million d'euros.

C'est le vendredi 19 avril 2024, à l'issue d'une présentation des enjeux, par le SABV Dronne à la salle des Associations de Les Eglisottes et d'une visite de l'ancien site industriel, qu'un protocole d'engagement était signé entre le Directeur général de OFB et le SABV Dronne Aval.

Cet engagement s'est tenu en présence du sous-Préfet de Libourne, des Maires (ou de leurs représentants) de Les Eglisottes, Coutras, La Roche Chalais, Saint-Aigulin, Porchères (qui représentait la CALi) et de l'ensemble des partenaires (Directeur de Agence de l'Eau, de celui d'EPIDOR et de l'ONEMA...).

Rappel :

En décembre 2019 le syndicat (SABV Dronne Aval), faisait l'acquisition du Moulin de Reyraud, de son barrage et de plusieurs bâtiments en situation de délabrement pour un montant de 180 000 €, financé à 80% par le fonds européen.

visite Moulin de Reyraud - 19 avril 2024
(SABV Dronne Aval, avec les financeurs, décideurs, partenaires et les élus)



L'objectif est d'assurer la continuité écologique et d'apporter une réponse à la dégradation de l'état écologique de la rivière et de son affluent Le Chalaure.

Ce site présente, à l'échelle du bassin Adour Garonne et celui de la Dordogne, des enjeux écologiques importants en raison de la position stratégique de la rivière au sein du corridor fluvial, et de la présence d'habitats et d'espèces d'intérêts communautaires (vison d'Europe, loure, alose, lamproie marine, anguille, La Grande Mulette....).

Ce protocole d'engagement est un grand pas. Les premières phases des travaux consisteront à une opération de dépollution, de démolition des bâtiments (le Moulin sera conservé pour une revalorisation ultérieure), de la renaturation des seuils du barrage qui présente une brèche d'une vingtaine de mètres, mettre le ruisseau Le Chalaure dans son tracé d'origine.

Une autre brèche au barrage du moulin de Reyraud



ELECTIONS EUROPÉENNES

Cette élection aura lieu le dimanche 9 juin. Elle se fait à un seul tour au suffrage universel direct. Le nombre de sièges attribué à une liste dépend du nombre de votes recueillis (c'est la proportionnelle).

La France est représentée par 81 députés sur 720 que compte le Parlement européen.

Pour voter il faut avoir 18 ans, être inscrit sur les listes électorales et présenter obligatoirement une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire, carte vitale revêtue de la photo...)

La date limite des inscriptions est fixée au 3 mai 2024. Pour s'inscrire, à la Mairie il faut une pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'un justificatif de domicile (facture eau, électricité...) Les photocopies ou les téléchargements sur smartphone ne sont pas acceptés.

Pour le vote par procuration : maprocuration.gouv.fr

elle est complémentaire de la procédure papier (Cerfa 14952*03).

Déroulement de la démarche :

Authentifier-vous, via « FranceConnect (<https://franceconnect.gouv.fr>) et saisissez votre demande de procuration

Rendez-vous ensuite à la brigade de gendarmerie. En cas d'impossibilité pour vous déplacer, sur justificatif un gendarme se rendra à votre domicile.

Vous recevrez ensuite une confirmation par courriel. Il ne vous restera plus qu'à informer votre mandataire qui pourra se rendre dans votre bureau de vote.

Si vous êtes concerné, ne tardez pas, la Mairie doit recevoir et traiter la demande avant le scrutin.

La Mairie a fait les démarches pour mettre à disposition des personnes qui le souhaitent des pièges à frelons. Cette opération a pour but de piéger les femelles avant qu'elles fassent leur nid. Un appât approprié basé sur les phéromones accompagne le piège. Nous savons que sur certains secteurs de la commune ce dispositif de « cueillette » a montré son efficacité (80 captures environ).

Chacun connaît maintenant les nuisances que cause ce prédateur pour les abeilles mais aussi pour les humains (choc anaphylactique). Aussi est-il vraiment essentiel de les détruire. Faites-le !

faites la chasse aux frelons asiatiques



Quelques rappels nécessaires



Le brûlage à l'air libre des végétaux fait toujours l'objet d'une interdiction générale à laquelle la Mairie ne peut apporter de dérogation.

Cette interdiction est valable toute l'année.

Les végétaux coupés doivent être broyés. Les tontes et les branchages secs ne sont plus acceptés dans les déchetteries.

Le débroussaillage : une obligation

Les sous-Préfets de Libourne et de Blaye, le Colonel du SDIS et la DDT ont appelé l'attention, lors de la réunion du 18 avril, sur les obligations de débroussaillage. Les événements de l'été 2023 confirment cette obligation et l'interdiction de brûlage.

Avec 1500 départs de feu (1600 ha brûlés), l'origine humaine y est dans 94% des cas. Pour l'Aquitaine c'est un lourd tribut.

Selon l'art. L134-5 à L134-18 du code forestier le débroussaillage est une obligation légale.

Principe : **Le débroussaillage incombe à tout propriétaire ou locataire de constructions ou installations de toute nature, situées à moins de 200 mètres des bois et forêts sur une distance de :**

- 50 mètres de profondeur aux abords des constructions ;
- 10 mètres de part et d'autre des voies privées.

En zone urbaine la totalité de la parcelle bâtie ou non doit être débroussaillée. Les travaux doivent s'étendre sur le terrain voisin lorsqu'il n'y a pas de construction (art.L131-12 du code forestier).

Le non respect de cette obligation peut donner lieu à une amende allant jusqu'à 30 € par mètre carré, complétée d'une franchise de 5000 euros en cas de sinistre.

BRUIT - DISPOSITIONS DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Les beaux jours s'installent. **Les tondeuses, tronçonneuses sont de sorties** aussi est-il nécessaire de rappeler les règles de bienséance règlementant l'usage de ces engins. **L'arrêté préfectoral du 05-10-2009 précise :**

Art.5 : «Les travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être réalisés que :

- les jour ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Art. 6 : «Les détenteurs de chiens sont tenus de prendre toutes mesures pour éviter une gêne par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive».

Merci de respecter ces dispositions pour la sérénité de votre environnement

DOGGY LOV'S - Caroline Minguet (caroline.minguet.33@gmail.com)

Conseillère en éducation, comportementaliste depuis 2019 (CCEDM Tabanac) je propose différents accompagnements : accueil de chiots, éducation, rééducation, apprentissage par le jeu...pour améliorer les relations entre le chien et la famille.

Une meilleure compréhension des comportements, des émotions et des besoins de vos chiens, permet de mieux communiquer, d'anticiper les réactions.

Mes méthodes sont basées sur des schémas de renforcement positif dans la bienveillance et le respect du bien être de vos chiens (MFEC 2024).

Je me déplace à votre domicile pour un premier bilan comportemental. Je dispose d'un terrain privé d'entraînement

J'ai aussi suivi des spécialisations, chiots, médical Training soins coopératifs et propose des ateliers d'activité de flair telle que l'initiation à la recherche d'individu. Site en cours avec possibilités de suivi à distance.

Défilé carnavalesque

organisé par l'Association des Parents d'Elèves

Le 23 mars 2024, élèves et parents ont défilé dans le Centre bourg : bibliothèque, résidences Henri IV et Jean Le Collen, Avenue Victor-Hugo jusqu'au rond-point et retour. Un goûter était ensuite servi aux participants dans la cour du restaurant scolaire.

Les Majorettes Rochal'Twirl ont animé la manifestation de leur prestation sur le trajet et au moment du goûter.

La journée a été judicieusement choisie. Une petite bise a accompagné la troupe mais les parapluies sont restés aux vestiaires.





CONTACT ACCUEIL MA MAIRIE URBANISME MES SERVICES INFORMATIONS UTILES ECOLE LA RONDE DES PLATANES CCAS VIE ASSOCIATIVE

LA VIE ASSOCIATIVE LES EGLISOTTES

COMITÉ DES FÊTES

samedi 18 mai : **Randonnée pédestre** organisée par le Comité des Fêtes en partenariat avec le Centre Hospitalier de Libourne au profit des enfants hospitalisés du Libournais (voir dépliant à l'intérieur).

A l'issue de la randonnée un repas grillade sera proposé. Si vous souhaitez y participer, inscrivez-vous obligatoirement jusqu'au 06 mai.

samedi 13 juillet place de La Poste
et vendredi 2 août

MARCHES GOURMANDS

feu d'artifice dans la Cour des Ecoles

AMICALE LAÏQUE

dimanche 26 mai **Place de La Poste : VIDE GRENIER BROCANTE**
pour les particuliers et les professionnels

**restauration
sur place**

Renseignements et inscriptions J.F. Vitrac : 06 87 09 76 61

Antonio Cicero : 06 13 15 18 38

toilettes sur site

Sortie du 11 avril

Une sortie déjeuner spectacle au Cabaret Music-Hall «Le Grain D'Folie» (Artigues-près-de-Bordeaux) a réuni 37 participants, heureux d'avoir pu régaler autant les papilles que les pupilles. Une belle réussite qui n'aspire qu'à être renouvelée.

Cette sortie était ouverte à tous (adhérents à l'Amicale ou non) tout comme sera celle prévue au Puy du Fou prévue pour l'été 2025. Pour tout renseignement contactez Jean-François Vitrac au 06 87 09 76 61.



39, avenue Victor-Hugo
Les Eglisottes



Une technologie innovante

le EESystem recharge chaque cellule de votre corps et lui permet de fonctionner au maximum de ses capacités.

Plus d'infos sur :

www.lifeenergyspa.com

À la recherche d'un emploi ?

L'association PLIE du Libournais vous propose un accompagnement gratuit et personnalisé pour votre recherche d'emploi de proximité, votre formation, votre reconversion ou votre projet d'entreprise.

www.plielibournais.fr
05 57 51 56 67



Cofinancé par
l'Union européenne

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins